



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUILLET 2016 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus..... : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30 : 29
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... : 32



Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Monsieur Clément FORTIER en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 9 mai 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 9 mai 2016.



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique
Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Finances
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité

- ❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre s'y afférents (alinéa 6).

Dans le cadre de cette délégation, **deux décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 9 mai 2016.

DECISION N° 1 DU 6 JUIN 2016
Exécutoire le 7 juin 2016

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Sinistre automobile

Remboursement de franchise

Franchise d'un montant de 528,00 € remboursée au garage AUTO ST CYR – 300 boulevard Charles De Gaulle

DECISION N° 2 DU 7 JUIN 2016
Exécutoire le 10 juin 2016

DIRECTION DE LA VIE CULTURELLE

Ecole Municipale de Musique

Tarifs publics – année scolaire 2016/2017

(Tarifs en annexe 1)

- ❖ **Budget Principal – Exercice 2016 – Décision Budgétaire Modificative n° 1 – Examen et vote**

Monsieur HÉLÈNE signale qu'en fonctionnement les recettes s'élèvent à 85 101,45 € et les dépenses à 57 828,00 €. Le solde excédentaire de 27 273,45 € est affecté au poste « dépenses imprévues ».



Il souligne, parmi les nouvelles recettes, 35 945,00 € au titre de la dotation nationale de péréquation, 34 029,00 € au titre de la dotation globale de fonctionnement, 3 945,00 € pour la location d'un logement et 1 535,00 € de subvention de la CAF.

Il signale une recette en moins de 8 280,00 € correspondant à une annulation de subvention du Conseil Départemental.

En dépenses, les principaux postes sont les suivants : un complément de 3 413,00 € pour la fourrière, une location de bungalow dans le cadre des travaux de l'hôtel de ville pour 19 500,00 € et une provision pour risques de 22 176,00 € dans le cadre d'un contentieux. Il souligne deux dépenses en moins : 8 715,00 € du syndicat de la Choisille et 3 517,00 € de la SET.

En investissement, les recettes s'élèvent à 920 885,00 € et les dépenses à 735 120,00 € soit un excédent de 184 965,00 € affecté au poste « dépenses imprévues ».

Parmi les recettes, il souligne une subvention du Conseil Départemental de 70 000,00 € pour la construction du centre d'archives, une subvention du SIEIL de 30 325,00 €, un complément d'amendes de police de 15 990,00 €, un complément du fonds de compensation de TVA de 8 570,00 €, un fonds de concours « plan climat » de 8 000,00 € de Tour(s) Plus pour l'achat de 2 véhicules électriques et la vente de 4 appartements pour 369 000,00 € à Touraine Logement.

Parmi les dépenses il explique qu'un certain nombre de matériels ont été renouvelés à l'office, aux restaurants scolaires et au centre de loisirs. Il signale l'inscription d'un complément de travaux pour l'hôtel de ville de 249 500,00 € et l'inscription d'un crédit de 20 000,00 € pour la mise en place d'une solution de parapheur électronique. Il note également un virement de crédits d'un chapitre à un autre pour 19 200,00 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 28 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ et son pouvoir M. DESHAIES, Mme de CORBIER et son pouvoir Mme PUIFFE)

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget principal – exercice 2016.

❖ Budgets annexes – Exercice 2016 – Décisions Budgétaires Modificatives n° 1 – Examen et vote

A – ZAC Croix de Pierre

Monsieur HÉLÈNE signale une inscription complémentaire de 250 000,00 € pour une acquisition foncière.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe ZAC Croix de Pierre – exercice 2016.

B – ZAC Charles de Gaulle

Monsieur HÉLÈNE signale une inscription complémentaire de 345 000,00 € dans le cadre des acquisitions foncières.

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 28 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (M. FIEVEZ et son pouvoir M. DESHAIES, Mme de CORBIER et son pouvoir Mme PUIFFE)

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe ZAC Charles de Gaulle – exercice 2016.

C – ZAC la Roujolle

Monsieur HÉLÈNE signale une régularisation de 8 922,91 € pour la reprise du déficit.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe ZAC la Roujolle – exercice 2016.

❖ Parc d'activités Equatop – Clos de la Lande – Concession de l'opération à la Société d'Équipement de la Touraine

A – Ateliers-relais – 2^{ème} tranche – 54 rue du Mûrier (opération n° 08-616) – Approbation du compte de résultats 2015 et prévisions 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2015 pour les ateliers-relais du 54 rue du Mûrier, tel que présenté par la Société d'Équipement de la Touraine,
- 2) Précise qu'il n'est pas sollicité de participation d'équilibre de la ville pour l'année 2016.

B – Centre d'affaires EQUATOP – 59 bis rue du Mûrier (opération n° 08-627) – Approbation du compte de résultat 2015 et prévisions 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2015 pour le centre d'affaires EQUATOP, 59 bis rue du Mûrier, tel que présenté par la Société d'Équipement de la Touraine,



- 2) Précise que l'équilibre de l'opération au 31 décembre 2015 nécessite le versement par la Commune d'une subvention d'un montant de 9 991,13 €,

C – Immeuble d'entreprises (Pôle Emploi) – 7, rue Lavoisier (opération n° 08-654) – Approbation du compte de résultat 2015 et prévisions 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2015, pour l'immeuble d'entreprises situé 7, rue Lavoisier, tel que présenté par la Société d'Équipement de la Touraine,
- 2) Précise qu'il n'est pas sollicité de participation d'équilibre de la ville pour l'année 2016.

❖ Site résidentiel de la Ménardière – Concession de l'opération à la Société d'Équipement de la Touraine (opération n° 01-167) – Approbation du bilan annuel 2015

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le bilan financier de la ZAC de la Ménardière présenté par la Société d'Équipement de la Touraine, concessionnaire de l'opération, arrêté au 31 décembre 2015,
- 2) Précise qu'il n'est pas sollicité de participation d'équilibre de la ville pour l'année 2016.

❖ Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 31 mai et le 23 juin 2016

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 5 juillet 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 5 juillet 2016.



❖ **Versement d'une subvention exceptionnelle (FIPH – FP) à une personne de droit privé**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le reversement par la commune de la subvention FIPH-FP à une personne de droit privé pour l'équipement auditif dont cette personne a fait l'acquisition, à savoir la somme de 1 860,43 €.

❖ **Intercommunalité – Communauté d'agglomération Tour(s) Plus**

A – Démarche Métropole – Modification statutaire relative à la gestion du service extérieur des Pompes Funèbres

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération afin de lui permettre d'exercer en lieu et place des communes la compétence suivante :

« gestion du service extérieur des pompes funèbres et la création, extension, réhabilitation et gestion des chambres funéraires »
- 2) Dit que l'exercice de cette compétence prendra effet à compter du 31 décembre 2016,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer tous les actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

B – Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du mercredi 29 juin 2016

Madame LEMARIÉ signale qu'au cours de ce conseil les points suivants ont été abordés :

- **Mobilité** : approbation du rapport annuel Fil Bleu.
Elle souligne l'enregistrement de 35 millions de voyages en 2015 soit 1,5 millions en plus par rapport à 2014.
Pour Saint-Cyr, elle signale la création de la ligne Résago 5 et un changement de la ligne 50 afin d'obtenir une meilleure fréquence de passage sur le quai de la Loire.
- **Culture** : approbation du rapport de la délégation de service public « Musiques Actuelles ».
Elle souligne une offre plus importante et plus attractive et une augmentation de la fréquentation du public.
- **Sport** : elle signale une bonne fréquentation du golf de la Gloriette avec 364 licenciés.
Elle souligne l'attribution d'un fonds de concours aux communes pour le fonctionnement des piscines communales dont 30 000,00 € pour le fonctionnement de la piscine de Saint-Cyr.
Elle note la très bonne fréquentation de la piscine du lac avec de nombreuses activités pour tous les âges et signale une fermeture de 6 semaines en fin d'année pour travaux.
- **Environnement** : approbation du rapport annuel relatif à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets ménagers. Ce service dessert 88 % de la population avec 264 agents, 43 saisonniers, 48 bennes. 522 kgs/an et par habitant sont collectés.



- Développement durable : vote d'un fonds de concours pour le plan climat de 8 000,00 € attribué à la ville de Saint-Cyr pour l'acquisition de deux véhicules connectés.
- Vote d'un fonds de concours de 17 400,00 € pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Cyr.
- Finances : Approbation des budgets
Budget Principal : résultat net global de 12 714 000,00 €
Budget annexe de l'assainissement : résultat net global de 3 921 000,00 €
Budget annexe transport : résultat net global de 14 236 000,00 €
Elle signale le remboursement de 12 730 406,00 € de dettes et la bonne capacité de désendettement de 10,06 ans de la communauté d'agglomération.
Budget supplémentaire principal 2016 : 46 804 000,00 €
Budget supplémentaire annexe transport : 18 377 571,00 €
Budget supplémentaire annexe de l'assainissement : 10 246 000,00 €

❖ Intercommunalité – Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire - Compte rendu de la réunion du conseil syndical du mardi 14 juin 2016

Monsieur BOIGARD signale que, lors de cette réunion, les membres du comité ont étudié le PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié), relevé en 3 dimensions de l'ensemble des rues d'une collectivité. Ils ont également opté pour une convention relative à la participation du syndicat au fonds de solidarité pour le logement du Conseil Départemental. Par ailleurs, ont été présentés le rapport d'activité du SIEIL pour l'année 2015, le compte de gestion 2015, le compte administratif 2015 et l'affectation des résultats pour un montant d'environ 6 millions qui sont reversés à la section d'investissement. Il souligne qu'en investissement, 5 millions d'euros ont été prévus pour les travaux d'électricité, 3 millions pour l'éclairage public et 250 000,00 € pour le service du gaz.

Au titre de l'environnement, il signale la rencontre avec le pôle Energie Centre et la Région pour la mise en place du dispositif prévu par la loi au titre de la transition énergétique et de la croissance verte.

❖ Intercommunalité – Syndicat Intercommunal des Eaux – Compte rendu de la réunion du comité syndical du mercredi 29 juin 2016

Monsieur BOIGARD signale que lors de cette réunion le compte administratif a été voté. En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 720 000,00 € pour un montant inscrit au budget de 1 946 000,00 €. La différence de 1 226 000,00 € correspond à des restes à réaliser.

Il souligne la rénovation du bâtiment de Portillon pour un montant de travaux de 118 000,00 €.

Il précise qu'une somme de 50 000,00 € a été budgétée pour la rénovation du traitement de désinfection pour l'usine de Portillon.

Il poursuit avec une présentation du compte rendu d'activité et du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau qui fera l'objet d'une présentation détaillée au Conseil d'octobre.

❖ Compte rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 23 juin 2016

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.



ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - COMMUNICATION

**Rapporteurs : Madame JABOT, Deuxième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales
Monsieur MILLIAT, Conseiller Municipal délégué à la Vie Culturelle**

❖ Culture – Spectacles organisés par la commune – Modification de catégories tarifaires

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Supprime la catégorie tarifaire « PCE » et l'intègre dans le tarif réduit 2,
- 2) Modifie l'intitulé de la catégorie tarifaire tarif réduit 2 : personnes titulaires d'un PCE (Passeport Culturel Etudiant), scolaires, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de RSA et de l'ASPA,
- 3) Supprime du tarif réduit 1, « aux jeunes de 12 à 18 ans, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et l'ASPA » et ajoute « les abonnés à l'Espace Malraux et au Théâtre Olympia sur présentation d'un justificatif ».

❖ Culture – Contrat PACT (Projets Artistiques et Culturels du Territoire) de la Région Centre – Val de Loire – Saison 2016 – Avenant à la convention avec l'association Mariska Val de Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet d'avenant qui fixe le montant de l'aide financière de la commune au titre de l'année 2016 à 2 050,00 € soit 50 % du budget artistique réel de 4 100,00 € au lieu de 7 500,00 €,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant.

❖ Ecole municipale de musique Gabriel Fauré - Convention de mise à disposition d'une salle de l'école au profit de l'association « Après un rêve »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention de mise à disposition d'une salle de cours située au 1^{er} étage de l'école municipale de musique, tous les lundis pendant les périodes scolaires, de 12 h 00 à 21 h 00 pour donner des cours de chant adulte,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.



❖ **Vie Sociale – Aire d'accueil des gens du voyage – Convention de financement avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour l'attribution de l'allocation temporaire de logement – Année 2016**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention de financement avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour l'attribution de l'Allocation de Logement Temporaire,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention.

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 27 juin 2016**

Madame JABOT signale que lors de ce conseil d'administration, les membres ont examiné plusieurs dossiers d'aide sociale et de secours exceptionnel. Une rencontre avec le planning familial a eu lieu afin d'étudier un projet d'animation en direction des jeunes.

Par ailleurs, le conseil d'administration a validé le projet de l'AD'AP déposé le 27 septembre 2015 dans le cadre de la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées.

Elle souligne également son déplacement à Paris, dans le cadre de la conférence Unicef Ville Amie des Enfants où elle a pu constater que Saint-Cyr était à la pointe en ce qui concerne les animations organisées dans ce cadre.

Elle rappelle la diffusion du film « Un homme à la hauteur » le 23 juin dans le cadre de Ciné Off avec 150 entrées. Elle souligne une augmentation des tarifs à 5,50 € la place à compter de septembre 2016.

Elle signale la programmation des 8 prochaines conférences de l'Université du Temps Libre.

Enfin elle précise qu'en ce qui concerne l'aire d'accueil, le taux d'occupation est stable.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 21 juin 2016**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

Rapporteurs : Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Finances,
Madame GUIRAUD, Sixième Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances
Madame BAILLEREAU, Cinquième Adjointe

❖ **Jeunesse – Séjours vacances – Déplacement de Mme GUIRAUD, Maire-Adjointe, Madame RIETH et Monsieur QUEGUINEUR, Conseillers municipaux, à Ciboure pour visite de la prestation « séjour groupe été » – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Madame GUIRAUD, Maire-Adjointe en charge de la Petite Enfance, des Loisirs et Vacances, Madame RIETH, Conseillère Municipale et Monsieur QUEGUINEUR, Conseiller Municipal, d'un mandat spécial, pour ce déplacement,
- 2) Précise que ce déplacement donnera lieu à des dépenses de transport et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ **Petite Enfance – Convention avec la Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine pour l'accès au téléservice permettant le calcul de la prestation de service des établissements d'accueil de la Petite Enfance**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer la convention avec la MSA BERRY TOURAINE et tout document s'y rapportant.

❖ **Enseignement – Fourniture et livraison de repas en liaison froide – Appel d'offres ouvert – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature du marché**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer l'accord cadre à bons de commande et toutes pièces relatives à cette affaire avec la Société RESTORIA de Saint-Barthélémy d'Anjou.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 22 juin 2016**

A la suite d'une question de Madame de CORBIER, **Monsieur le Député-Maire** signale que le résultat provisoire de l'étude menée par le Conseil Départemental dans le cadre du devenir des collèges de Saint-Cyr vient d'être communiqué à la ville. Il semble qu'une augmentation de la population est envisagée sur le secteur. Par prudence, le Conseil Départemental choisit en conséquence de conserver les deux collèges. Il signale que sera donc mis en oeuvre le projet de construction d'un troisième groupe scolaire sur le terrain Montjoie, avenue de la République, tel que prévu dès l'origine.



**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

Rapporteur : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain

❖ Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le Conseil Municipal,

Après l'exposé du PADD,

Après en avoir débattu,

- Prend acte de la tenue du débat portant sur les orientations générales du PADD.

❖ Cession foncière - ZAC du Bois Ribert – Cession du lot n° 3 au 1 rue Thérèse et René Planiol au profit de la SCI GFDI 98 domiciliée à Chaponnay

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder le lot n° 3, situé 1 rue Thérèse et René Planiol, actuellement emprise des parcelles cadastrées section AH n° 156p (11.458 m²) et AH n° 171p (339 m²) en cours de division, d'une superficie d'environ 11.697 m², sous réserve du document d'arpentage, situé dans la ZAC du Bois Ribert, au profit de la SCI GFDI 98, dont le siège social est ZI du Chapotin, 205 rue des Frères Lumière à 69970 CHAPONNAY ou de toute personne morale pouvant s'y substituer, pour l'implantation d'un magasin à l'enseigne Grand Frais et Marie Blachère,
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 150,00 € HT, le mètre carré soit 1 754 550,00 € HT environ,
- 3) Motive cette décision par le fait que la commune n'envisage de réaliser aucun aménagement public sur le lot dont il s'agit et souhaite favoriser le développement économique du secteur,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction du compromis de vente puis de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le ou les Notaires des acquéreurs,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Dit que cette cession ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- 7) Précise que la recette correspondant à cette cession sera versée au budget annexe de la ZAC du Bois Ribert.



❖ **Acquisitions foncières - ZAC Charles de Gaulle – Acquisition de la parcelle BP n° 23 sise 270 boulevard Charles de Gaulle appartenant à l'indivision FRANCINEAU**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir auprès de l'indivision FRANCINEAU la parcelle bâtie cadastrée BP n° 23 (1.224m²), sise 270 boulevard Charles de Gaulle, dans la ZAC Charles de Gaulle,
- 2) Précise que cette acquisition se fait au prix net de 300 000,00 €,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec les notaires des vendeurs,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – Convention de servitudes avec ERDF**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord à la conclusion avec ERDF d'une convention de servitudes concernant le passage de canalisations HTA et BT et l'implantation de coffrets,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles,
- 3) Précise que les frais d'enregistrement au service de la publicité foncière seront à la charge d'ERDF.

❖ **Cessions foncières – 16-20 rue Pierre de Coubertin – Cession de la parcelle BO n° 662 à la société SAS L3T pour le projet OKBOX.fr**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder la parcelle actuellement cadastrée section BO n°662, sous réserve du document d'arpentage en cours, pour une superficie de 2.531 m², sise 16-20 rue Pierre de Coubertin, au profit de la société L3T dont le siège social est situé 17-25 rue André Citroën – 72000 LE MANS CEDEX 2 et représentée par Monsieur Gilles TREMBLAYE, Gérant, ou toute personne pouvant s'y substituer,



- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 379 650,00 € HT, soit 150,00 € HT le mètre carré,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tout avant-contrat, l'acte authentique de vente et tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la régularisation de cet acte puis à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le Notaire de l'acheteur.

❖ **Périmètre d'étude n° 19 – 164 boulevard Charles de Gaulle – Convention d'occupation précaire et révocable de la parcelle AP n° 150 et d'une emprise d'environ 163 m² de la parcelle AP n° 343 à conclure avec le Ministère de la Défense**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour la conclusion avec le Ministère de la Défense d'une convention relative à l'occupation précaire des parcelles cadastrées AP n° 150 et AP n° 343p, pour environ 163 m², sises 164 boulevard Charles de Gaulle, à titre gracieux,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui organisera les relations entre les parties pour l'occupation du foncier par anticipation de l'acte de cession.

❖ **Hôtel de Ville – réaménagements intérieurs des plateaux du bâtiment administratif – Autorisation de dépôt et de signature pour les demandes d'autorisation d'urbanisme**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de construire, d'autorisation de travaux et toutes dispositions transitoires relatives à l'opération ci-dessus énoncée.

❖ **Acquisitions foncières – La Rablais - Chemin rural n° 38 – Acquisition d'une emprise issue de la parcelle cadastrée AI n° 89 (environ 158 m²) sous réserve du document d'arpentage à la MATMUT**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir, auprès de la MATMUT, dont le siège social est 66 rue de Sotteville à Rouen (76100), représentée par son Directeur ou toute personne pouvant s'y substituer, une emprise d'environ 158 m² (sous réserve du document d'arpentage), issue de la parcelle cadastrée section AI n° 89 (2.274 m²) sise à l'ouest du chemin rural n° 38,



- 2) Dite que cette acquisition se fait moyennant la somme symbolique de un euro,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dite que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Travaux de rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore 2014-2017 – MAPA II – Travaux – Modification en cours d'exécution – diminution de la durée du marché initial – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature de la modification en cours d'exécution**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de conclure une modification en cours d'exécution au marché de rénovation de l'éclairage public conclu avec l'entreprise BOUYGUES ENERGIES SERVICES pour ramener la date de fin du marché au 31 décembre 2016,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette modification en cours d'exécution ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

❖ **Commerce – Signalisation des pôles commerciaux et du marché – Dispositif Tour(s) Plus – Convention avec la communauté d'agglomération – Retrait de la délibération du 19 novembre 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Retire la délibération du 19 novembre 2015,
- 2) Autorise Monsieur le Député-Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus.

❖ **Contentieux Grands Garages de Touraine – Contestation TLPE – Constitution d'une provision**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Constitue une provision semi budgétaire à hauteur de 22 176,00 €,



2) Dit que ces crédits seront utilisés dans le cas où le risque se réaliserait.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du jeudi 16 juin 2016**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'P. Briand.'.

Philippe BRIAND.

ANNEXE 1

TARIFS A COMPTER DU 13 JUIN 2016

CATEGORIES	TARIFS
Frais de dossier	
Habitants commune	24,00 €
Pers. travaillant commune ou grands-parents domiciliés commune	30,00 €
Habitants hors commune	37,00 €
Droits d'inscriptions et locations	
Enfants et Etudiants	
* Habitants Commune	
Jardin Musical	146,00 €
Eveil Musical	156,00 €
Pépi ni ère	204,00 €
Formation Musicale + Instrument	244,00 €
Formation Musicale seule	156,00 €
Instrument seul	173,00 €
* Pers. travaillant dans la commune ou grands-parents domiciliés commune	
Jardin Musical	169,00 €
Eveil Musical	176,00 €
Pépi ni ère	236,00 €
Formation Musicale + Instrument	397,00 €
Formation Musicale seule	204,00 €
Instrument seul	214,00 €
* Habitants hors Commune	
Jardin musical	188,00 €
Eveil Musical	214,00 €
Pépi ni ère	312,00 €
Formation Musicale + Instrument	469,00 €
Formation Musicale seule	260,00 €
Instrument seul	312,00 €
Adultes	
* Habitants Commune	
Formation Musicale + Instrument	387,00 €
Formation Musicale seule	239,00 €
Instrument seul	257,00 €
* Pers. travaillant dans la commune	
Formation Musicale + Instrument	714,00 €
Formation Musicale seule	263,00 €
Instrument seul	420,00 €
* Habitants hors Commune	
Formation Musicale + Instrument	887,00 €
Formation Musicale seule	326,00 €
Instrument seul	525,00 €
Location d'instrument	153,00 €
Sous catégorie flûte, trompette, trombone, tuba, clarinette	81,00 €
Ateliers (habitants commune, pers. travaillant commune et hors commune) Ateliers Ensembles seuls	Uniquement frais de dossier

* Tarifs dégressifs sur inscriptions et locations : 2^{ème} membre : - 10 %, 3^{ème} membre : - 30 %, 4^{ème} membre et plus : - 50 %. Les familles ont la possibilité de payer en deux fois.